



Le mot du Maire

Je ne vous apprendrais pas que nous arrivons au terme de notre mandat municipal, les prochaines élections étant prévues en mars prochain, et votre choix conditionnera l'avenir de la commune pour les 6 ans à venir.

Je ne peux donc pas cette année vous présenter un bilan ni vous parler de projets.

Je me contenterai de formuler des remerciements au monde associatif et culturel de la Commune, à tous les bénévoles sans qui nos associations et la médiathèque communale avec son réseau "au fil des pages 78" n'existeraient pas pour animer la commune.

Je remercie également les directrices, les enseignantes et enseignants, les intervenants et les parents d'élèves pour leur participation constructive quant à l'évolution des deux Ecoles.

Merci aussi aux élus municipaux pour leur présence, leur implication assidue au sein des commissions et au sein des réunions du conseil municipal, et merci à l'ensemble du personnel communal.

Le conseil municipal et moi-même vous souhaitons une année 2014 de la meilleure façon possible, ainsi qu'à votre famille et à vos amis, et surtout une bonne santé.

Michel Recoussines
Maire de Méré

❖ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 ❖

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.



ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

Meilleurs Voeux 2014



Création graphique Philippe VILLAIN – Méré
Peintre - Illustrateur



❖ Elections municipales 2014 ❖

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014

Les conseillers municipaux seront élus les 23 et 30 mars 2014. Les élections municipales ont lieu, en principe, tous les six ans. Le mode de scrutin varie selon le nombre d'habitants de la commune. Au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le scrutin, le conseil municipal, nouvellement élu, se réunit pour procéder à l'élection du maire et de ses adjoints.

Ce qui va changer pour notre commune (de 1 000 à 3 499 habitants)

Le mode de scrutin change dans notre commune. Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée. Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste de **19 candidats** que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également deux conseillers communautaires. L'électeur votera pour 2 élections, mais avec le même bulletin (les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal).

Les listes doivent être composées d'autant de femmes que d'hommes, avec alternance obligatoire une femme/un homme ou inversement.

Modalités de scrutin de liste à deux tours

Il ne permet ni adjonction ni suppression de noms ni modification de l'ordre de présentation des candidats. La liste de candidats doit comporter autant de noms que de sièges à pourvoir soit 19 noms.

- Pour l'emporter dès le premier tour, une liste doit obtenir la majorité absolue des voix. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue des voix, on procède à un second tour une semaine après.
- Au premier tour de scrutin, il est attribué à la liste, qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés (et un nombre égal à 25 % des électeurs inscrits), un nombre de sièges égal à la moitié du nombre des sièges à pourvoir, arrondi à l'entier supérieur. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés en fonction du nombre de suffrage obtenus.
- Lors de l'éventuel second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10 % des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir. Elles peuvent connaître des modifications, notamment par fusion avec d'autres listes pouvant se maintenir ou fusionner. En effet, les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés peuvent fusionner avec une liste ayant obtenu plus de 10 %. La répartition des sièges se fait alors comme lors du premier tour.

Validité du bulletin des listes de candidats dans le cas où des noms sont barrés sur une liste

Les bulletins de vote et par conséquent les suffrages exprimés valent à la fois pour l'élection municipale et l'élection communautaire et ne peuvent être dissociés. Les dispositions de l'article L. 66 du code électoral prévoient la nullité des bulletins de vote "portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance". De même est précisé que sont nuls les bulletins " qui comportent une mention manuscrite". Le fait de rayer un ou plusieurs noms entre dans ces cas de nullité. Le bulletin de vote sera considéré comme non valable pour les deux élections (élections municipale et communautaire).

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.



❖ Elections communautaires 2014 ❖

Les élections communautaires se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014

Ce qui va changer pour notre commune (de 1 000 à 3 499 habitants)

La Loi sur la réforme des élections locales, promulguée le 17 mai 2013, couple l'élection des conseillers municipaux avec celle des délégués des EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre que sont les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'électeur votera pour 2 élections, mais avec le même bulletin.

Un conseiller communautaire représente notre commune au sein de la Communauté de communes "Cœur d'Yvelines". Ce regroupement de communes a pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité".

Pour Méré, le nombre de conseillers communautaires est de deux.

❖ Vote par procuration ❖

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Votez par **procuration**.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans votre bureau de vote le jour des élections municipales et communautaires, vous pouvez dès maintenant **confier à un autre électeur** de votre commune le soin de **voter pour vous**.

Parce que c'est important, il y a toujours un moyen de voter !

Un formulaire peut maintenant être préalablement rempli sur son ordinateur :

Dans le cadre du Comité interministériel de modernisation de l'action publique (CIMAP) figure la **possibilité pour l'usager de préparer sur Internet sa demande de vote par procuration**. Ainsi, ces demandes peuvent désormais être remplies en ligne sur un formulaire accessible sur l'un des deux sites suivants :

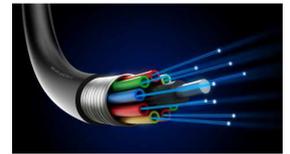
- <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R12675.xhtml>
- www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration

Le formulaire est renseigné sur ordinateur par vous, vous devrez ensuite l'imprimer puis vous rendre auprès des autorités chargées d'établir les procurations : une gendarmerie, un commissariat... Une fois daté, signé par vous, visé par l'autorité habilitée puis revêtu de son cachet, le formulaire sera ensuite adressé par ladite autorité à la mairie concernée.

Les électeurs, qui ne sont pas équipés d'un ordinateur et d'une imprimante, pourront toujours obtenir le formulaire cartonné de demande de vote par procuration au guichet des autorités habilitées (gendarmerie, commissariat...) et pourront le remplir de façon manuscrite.

Quelques dates à retenir pour l'année 2014

| | |
|---|-------------------------------|
| Elections municipales | dimanche 23 et 30 mars |
| Elections des conseillers communautaires | dimanche 23 et 30 mars |
| Foire à tout | dimanche 06 avril |
| Elections européennes | dimanche 25 mai |
| Kermesse des écoles | samedi 28 juin |



❖ La fibre optique à Méré d'ici 2020 ❖

Concrètement, le passage à la fibre optique correspond au remplacement du réseau téléphonique en cuivre qui date des années 1960 - 1970 par un réseau de fibre optique. La fibre optique, au plus près de l'utilisateur, permet de répondre aux besoins en débit de tous les usagers professionnels et particuliers et de généraliser l'utilisation d'applications innovantes.

Les avantages de la fibre optique

- un débit infini et illimité
- un débit symétrique (débit descendant et débit montant)
- un temps de latence faible (faible décalage entre le temps écoulé entre l'envoi d'un paquet et sa réception par le destinataire)

Le déploiement de la fibre optique est un enjeu prioritaire d'aménagement et d'attractivité du territoire. L'accès à la fibre optique ouvre en effet de nouvelles perspectives à toutes les catégories d'usagers qu'ils soient particuliers, services publics, entreprises.

Sans intervention publique, les déploiements en fibre optique ne seront pas mis en œuvre de façon complète et homogène et engendreront d'importants écarts d'accès à Internet entre les territoires et les populations. La fracture numérique sera double :

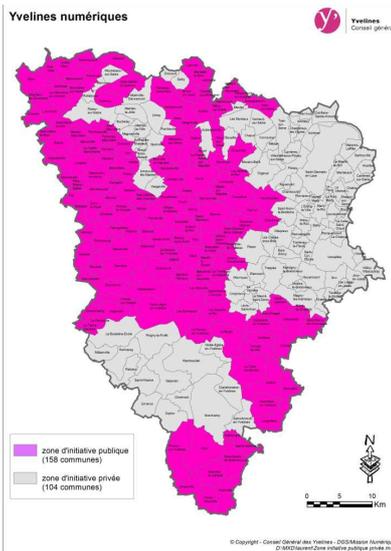
- **une fracture géographique** marquée par un clivage fort entre les zones denses investies par les opérateurs privés, et les zones moins denses non desservies en très haut débit.
- **une fracture sociale** qui se caractérisera par une inégalité d'accès au monde numérique et aux services qui lui sont associés.

La situation des Yvelines en matière de raccordement

Le territoire est découpé en 3 zones

1. **Les zones très denses** dans lesquelles les opérateurs devraient spontanément desservir en fibre les abonnés. 7 communes yvelinoises sur les 262 communes du département (Fontenay-le Fleury, Guyancourt, Le Chesnay, Marly-le-Roi, Rocquencourt, Vélizy-Villacoublay, et Viroflay)
2. **Les zones moyennement denses**, qui ont fait l'objet d'une déclaration d'intention par un opérateur privé, lequel investira dans l'infrastructure et en proposera l'accès aux autres opérateurs (97 communes).
3. **Les zones les moins denses** où les infrastructures seront déployées par l'initiative publique sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général. Cette zone représente 158 communes sur les Yvelines dont Méré.

Le **Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines**, pour les zones les moins denses, propose la construction d'ici 2020, d'un réseau de fibre optique desservant la totalité des foyers situés dans les territoires non traités par l'initiative privée (soit 3200 km de réseau déployés). Les investissements publics interviendront exclusivement sur les 158 communes non raccordées et représentent 159 M€ répartis entre le Département, l'Etat, la Région et les intercommunalités.



100 % des yvelinois raccordés en fibre optique en 2020.

L'objectif ambitieux est de raccorder l'ensemble des yvelinois à horizon 2020. Les travaux débuteront à la fin de l'année 2014 pour se permettre de déployer la fibre optique sur le territoire en 6 ans alors qu'il avait fallu 15 ans pour développer le réseau téléphonique en cuivre.



❖ Noël 2013 dans les écoles maternelle et élémentaire ❖

☀ le mardi 3 décembre, la compagnie "Pois de Senteur" nous a présenté son spectacle de Noël "Bonshommes de neige" pour les enfants de l'école maternelle dans la salle des mariages de la mairie. Le spectacle racontait l'histoire de la famille Aglagla. Frisquet, Frisquette et de leur petit frère Glaçonnet : trois bonshommes de neige attendent leur grand-mère qui vient de Laponie. Mais la grand-mère ne vient pas parce qu'elle est malade. Les enfants sont tristes alors Glaçonnet demande de l'aide à la fée Lorine pour pouvoir aller en Laponie. La fée "Lorine" dit une formule magique : *rapeti A, rapeti B, rapetisser...* Grâce à la formule magique, les trois bonshommes de neige deviennent tout-petits et entrent dans le chapeau magique de la fée qui les emmène en Laponie où ils retrouvent leur grand-mère.



☀ le mardi 17 décembre c'est le tour des enfants de l'école élémentaire pour assister au spectacle de magie proposé par la compagnie "Lilypop". La fée magicienne et l'apprenti magicien "Kamp", avec la participation de quelques enfants, ont fait apparaître colombes, lapins, foulards... et tours de magie avec la célèbre formule "abracadabra".



Fêtes de fin d'année



✿ le mardi 17 décembre à 10h00, le Père Noël s'est perdu avec ses rennes et est arrivé à l'école maternelle, sa hotte pleine de cadeaux. Les enfants ont entonné des chants de Noël et ont dansé à l'honneur de ce grand monsieur. Puis vient l'ouverture des cadeaux, vélos draisienne et patinettes pour la plus grande joie des enfants.



✿ le vendredi 20 décembre, tous les enfants de l'école primaire avaient rendez-vous au restaurant scolaire pour rencontrer le Père Noël qui les attendait. Chants et bonne humeur régnaient dans ce lieu. A la fin, tous les enfants ont reçu un petit sac rempli de friandises et d'une surprise (un yoyo) offert par la commune.





❖ Hommage à Raymond VICTOR ❖

Raymond VICTOR nous a quittés ce dimanche 5 janvier 2014 après un séjour d'une année à l'hôpital de Plaisir où il avait fêté ses cent ans le 28 février 2013.

Raymond est né en 1913 à Châlons en Champagne dans une famille de charpentiers menuisiers. En 1916, son père Georges, ainsi que son grand père, sont tués dans la Somme. Ses parents venaient de s'endetter pour créer une scierie importante. Sa mère Suzanne devra faire des ménages pendant longtemps pour rembourser les dettes et pour élever Raymond et sa sœur Paulette.

La famille doit quitter Châlons pour être hébergée chez une tante qui habite dans le Calvados, à Riva Bella. Avec la plage et le port d'Ouistreham, ce n'est pas un mauvais endroit pour les enfants. Raymond attendra l'âge de 7 ans pour aller à l'école qui est trop éloignée. Il rattrapera son retard et se souvient avoir été passionné de lectures comme d'activités manuelles: son illustré préféré s'appelle "Le Petit Inventeur".

En 1925, à l'âge de 12 ans, tandis que sa sœur reste à Riva, Raymond revient à Châlons avec sa mère afin de faire ses études au collège. Il y préparera ensuite le concours d'entrée de l'Ecole des Arts et Métiers. Tenace et travailleur, il réussit ce concours et se prépare à entrer dans cette école prestigieuse, quand sa mère meurt en 1930. Seul, à 17 ans, il doit renoncer à cette école, car il lui faut travailler pour vivre. Il entre comme dessinateur aux Chemins de Fer, ce qui lui permet de suivre des cours par correspondance pour préparer le diplôme d'Ingénieur des Travaux Publics de Paris. C'est une période difficile et solitaire: Raymond s'accroche, et obtient son diplôme en novembre 1933.

Mais c'est le temps où l'on commence à entendre des bruits de bottes en Europe, et c'est aussi le moment de faire un service militaire qui durera 15 mois. Libéré en juillet 1935, Raymond quitte les Chemins de Fer qui ne peuvent pas lui offrir un poste intéressant. Il rentre aux Ponts et Chaussées de Châlons où il obtient sa nomination au poste d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat. Raymond s'éprend d'Anne-Marie MOUY, qu'il épousera en 1937.

Hélas, la guerre éclate et Raymond est mobilisé : il fait la "drôle de guerre" dans un régiment du Génie, puis il est fait prisonnier en juin 1940 dans les Vosges. Envoyé en Allemagne, il apprend un peu la langue allemande et envisage de s'évader. Pour le faire plus facilement, il demande à être affecté comme commis dans une ferme. Une nuit, il met des vêtements civils, prend quelques provisions, et se sauve en emportant une binette sur son épaule, cet outil lui servant à justifier ses déplacements vers un champ hypothétique toujours situé plus à l'ouest... Après 12 jours de marche et 4 contrôles passés avec succès, Raymond est finalement arrêté et renvoyé à Forbach. Il est démobilisé pour raisons de santé en Noël 1942.



Homage

En 1952, Raymond obtient une mutation aux Ponts et Chaussées de Montfort l'Amaury, mais il ne trouvera de logement familial décent qu'en 1954 dans la commune de Méré. Raymond fut le père de 4 enfants et un patron exigeant, mais il savait accueillir, donner, former et animer, tant dans sa vie professionnelle et sociale que dans sa vie familiale. Les activités paroissiales et la fameuse kermesse de Méré tenaient une grande place dans son agenda, tout comme les Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre.

Quand il a pris sa retraite, Raymond a pu consacrer son temps à sa famille, et notamment aux petits-enfants, à la communauté paroissiale et aux vieux amis. Il emmena Anne-Marie faire de nombreux et beaux voyages. Ils faisaient aussi tous les deux de fréquents séjours en Savoie dans un vieux chalet qu'ils avaient remis en état. Les années ont passé, au rythme des Noël et des fêtes familiales où Raymond faisait toujours des discours pleins de vie et d'humour. Puis il a fallu ralentir le rythme progressivement en fonction des soucis de santé. Le décès brutal d'Anne-Marie, le 24 avril 2010, a profondément marqué Raymond, qui avait toujours pensé qu'elle partirait après lui. Il est alors entré dans le grand âge et dans un monde de silence : il ne parlait pratiquement plus avec ses enfants, **le silence lui était apparu comme la meilleure façon d'être présent et proche de nous.**

Il faisait toujours son jardin, mais y passait moins de temps ; il se détachait tout doucement du quotidien, gardant sa gentillesse et son sourire pour son entourage et les personnes qui l'accompagnaient. Les derniers mois de Raymond nous ont appris que **le silence est aussi présence.**

Au sujet de son implication dans la guerre, Raymond Victor disait : *"Pour moi, le devoir de mémoire a commencé dès l'âge de 8 ans, en colonne par deux avec mon école auprès des Monuments aux Morts et a continué jusqu'à ce jour par une participation active dans nos Associations d'anciens combattants et dans nos manifestations officielles du Souvenir."*

Extrait de l'hommage de son fils Jean Claude



❖ De l'animation culturelle à Méré et sur le Réseau "Au fil des pages 78" ❖

Rappel : les horaires de la médiathèque ont changé depuis décembre 2013. Toutes les informations de la médiathèque sur www.aufildespages78.fr ou www.mere-village.fr (médiathèque).

Horaires appliqués dès le mercredi 4 décembre 2013 :

Mercredi : 10h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00 (sans changement horaire)

Judi : 15h00 - 17h00

Samedi : 10h00 - 12h30 et 14h00 - 16h00

Attention ! Le 2^{ème} jeu d'écriture "Au fil des mots", adressé aux enfants et moins de 20 ans, s'est terminé le 1^{er} février 2014 ! Règlement disponible sur le site aufildespages78.fr.

Écris-moi un tableau : Atelier d'écriture par Laurent Searle, de la compagnie du Vers Volant

Il reste deux ateliers et des places. Pour vous inscrire : 01 34 86 76 95 ou aufildespages78@orange.fr.

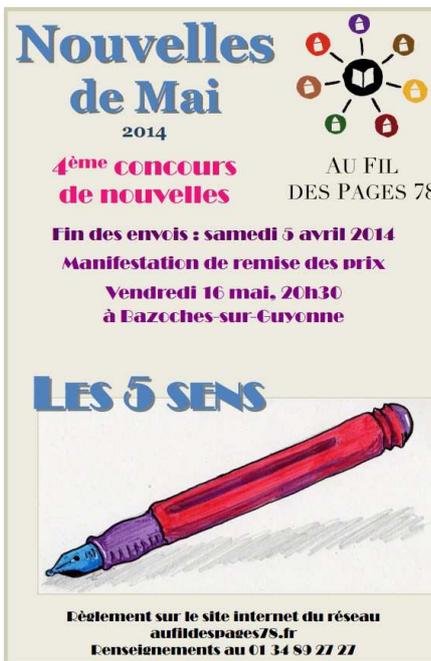
- Samedi 8 février 2014 - de 14h30 à 16h30 - médiathèque de Jouars-Pontchartrain

- Samedi 22 mars 2014 - de 10h00 à 12h00 - médiathèque de Montfort-l'Amaury

La **Foire à tout et au livre** a lieu cette année le dimanche 6 avril 2014. Nous vous rappelons que le stand coûte 6 € le mètre linéaire. Cependant, pour les adhérents au réseau qui souhaitent vendre leurs livres en tout genre, albums musicaux, films et documentaires et autres produits culturels, un stand gratuit de 2 mètres linéaire est proposé dans l'enceinte de la cour de la médiathèque (01 34 86 76 95 ou mediatheque-de-mere@wanadoo.fr). Les non-adhérents peuvent demander un emplacement à 12 € pour 2 mètres linéaires.

Le 17^{ème} **Défi-lecture intercommunal** se termine le samedi 22 mars pour les enfants et le vendredi 16 mai 2014 pour les adolescents et adultes. *Pensez à déposer votre bulletin de vote dans votre médiathèque !*

Le 4^{ème} **Concours de Nouvelles** vous propose cette année de développer votre imagination autour du sujet "Les 5 sens". Attention, la date butoir approche ; le règlement est disponible sur le site aufildespages78.fr.



Nouvelles de Mai
2014

4^{ème} concours de nouvelles

AU FIL
DES PAGES 78

Fin des envois : samedi 5 avril 2014
Manifestation de remise des prix
Vendredi 16 mai, 20h30
à Bazoches-sur-Guyonne

LES 5 SENS

Règlement sur le site internet du réseau
aufildespages78.fr
Enseignements au 01 34 86 76 95

Impression réseau Au fil des pages 78—Illustration Mélanie Picard

Pour tout renseignement : 01.34.86.76.95 ou mediatheque-de-mere@wanadoo.fr.

Retrouvez toutes nos informations sur le site web
du réseau des médiathèques

"Au Fil des Pages 78" (www.aufildespages78.fr)
et sur notre page Facebook (Médiathèques Au Fil des Pages 78)

L'inscription est gratuite pour les Méréens.

❖ Repas annuel du CCAS ❖

Chaque année, en janvier, le Centre Communal d'Actions Sociales de Méré met à l'honneur ses seniors en les conviant à un repas où la bonne humeur est de rigueur. Le repas, cette année, a eu lieu le dimanche 19 janvier. Nous étions près de 110 personnes réunies au sein de la salle des loisirs de Montfort l'Amaury (gracieusement mise à notre disposition) à l'occasion de ce traditionnel repas des anciens. Ce rendez-vous est pour bon nombre de personnes l'occasion de retrouvailles annuelles.

Vers la fin du repas, un spectacle de danses de styles variés, nous a été offert par les élèves de l'école de danse d'Emilie Magron, méréenne. Nous avons apprécié les costumes des différents tableaux présentés et trouvé réconfortant que des ballerines de tous âges offrent bénévolement un spectacle de cette qualité à leurs aînés. Qu'elles en soient ici remerciées. Par la suite, Pascal Denis, méréen, a entonné quelques chansons des années 70-80, en interprétant des succès de Serge Lama, de Charles Aznavour, d'Eddy Mitchell et de Jacques Brel. En souvenir des années de Maritie et Gilbert Carpentier, producteurs artistiques d'émissions françaises de variété (radiodiffusées puis télévisées) très populaires dans les pays francophones, des années 1950 aux années 1990.

Ce dimanche a permis de nous régaler tous ensemble, de partager cet après-midi de convivialité, de danses, et de musiques, un après-midi au cours de laquelle nous avons partagé la joie et les rires mais surtout le plaisir d'être réunis.





❖ Homage to Gaston Chesnais ❖

Eloge funèbre

Né le 15 août 1932 à Paris, orphelin, élevé par ses grands-parents, ils vous dirigent vers des études secondaires, que vous réussissez brillamment. Appelé pour effectuer votre service militaire dans l'Infanterie de Marine, vous décidez d'y faire carrière. Elle fut remarquable et vous terminerez avec le grade de Lieutenant-colonel. Vous avez servi dans différentes garnisons comme Djibouti, Baden-ooos, Tahiti...

Pendant ces périodes, la France doit faire face à des événements graves, en particulier la guerre d'Algérie où vous effectuerez deux séjours en obtenant des citations.

Récompense supérieure, vous recevez la Légion d'Honneur le 7 juillet 1979. En 1984, vous prenez votre retraite et en 1991, vous posez votre sac dans la commune de Méré. En 2007, grâce à votre action, les élèves de CM2 de Montfort l'Amaury puis en 2011, ceux de Méré et de Galluis ont participé à la demi-journée consacrée au Devoir de Mémoire dont le corollaire est le ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe.

Mon colonel, la Légion d'honneur que vous portiez avec fierté et dont l'insigne est sur votre cercueil, a toujours distingué les hommes et les femmes qui ont participé à la grandeur de la France et à son rayonnement à travers le monde. Mon colonel, vous faites partie de cette élite. Mon colonel, vous êtes Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Mérite et titulaire de nombreuses décorations. Vos quatre enfants, vos petits enfants, votre famille, vos amis légionnaires, ceux du Mérite, les Anciens Combattants sont à mes côtés pour vous rendre un dernier hommage.

Par votre force, par votre générosité, par vos actions et votre rayonnement, vous avez toujours été un exemple permanent. Je terminerai cet hommage par cette citation de Napoléon (écrit peu de temps avant sa mort à Sainte Hélène) : *"il n'y a pas de mortalité autre que le souvenir qu'on laisse dans l'esprit des hommes"*.

Extrait de l'hommage du colonel Yves Mougenot



Homage

.../...

Parcours de Gaston Chesnais au sein de l'ADMR de Méré

Gaston Chesnais a été président de l'association de l'ADMR de Méré de juillet 2002 à juillet 2007. Il a rempli les fonctions d'administrateur fédéral, puis membre du Conseil d'administration jusqu'à son décès. Sa personnalité humaine et généreuse lui permettait de gérer avec tact et diplomatie tout le personnel : aides à domicile, bénévoles et salariés administratifs.

Il a été également administrateur fédéral des Yvelines, membre fondateur et administrateur de la plateforme d'aides à la personne du Conseil Général : AMADOM

Les personnes aidées avaient beaucoup de respect pour Gaston. On n'oubliera jamais combien son dévouement a été exemplaire pour l'ADMR de Méré.

Homage de l'ensemble de l'ADMR

Parcours de Gaston Chesnais au sein du Méré Tennis Club

Gaston s'est inscrit au Méré Tennis Club en 1992, peu de temps après son arrivée à Méré. C'est en 1993 qu'il a rejoint le comité directeur du club. Il fut nommé secrétaire général et responsable sportif des jeunes deux ans plus tard. Au début de l'année 1998, il remplaça Guy Denormandie et devint le second Président du Méré Tennis Club tout en conservant la responsabilité des compétitions Jeunes. En 2008, suite à des premiers problèmes de santé, il demanda à être déchargé de son mandat de Président et accepta néanmoins de redevenir secrétaire général, et de conserver jusqu'en 2010 le poste de responsable compétitions jeunes. Il a toujours porté une attention toute particulière aux jeunes. Il faut rappeler ses efforts incessants pour organiser au mieux les rencontres interclubs du mercredi.

Tout le monde sait que le rôle de Président d'un club ou d'une association demande un investissement personnel important, de la disponibilité et des connaissances dans de nombreux domaines. C'était le cas de Gaston qui a consacré énormément d'énergie et de passion à notre club.

N'oublions pas que Gaston était un joueur de tennis passionné et qu'il consacrait encore plusieurs heures par semaine à l'exercice de cette activité avec ses amis, qu'il faisait encore partie, il y a un an, de l'équipe des anciens en compétition interclubs. Cette année encore, il participait au tournoi du club. Il était d'ailleurs toujours classé, ce qui représente un réel exploit. Il savait encore mettre en difficulté certains jeunes joueurs. Tout le monde au club connaissait Gaston. Du plus jeune au plus ancien, tous appréciaient sa gentillesse, son sens du service et la disponibilité qu'il consacrait pour son club.

Homage de l'ensemble des membres du comité directeur du MTC



Gaston lors de la remise des prix lors d'une compétition de tennis

❖ TELETHON 2013 ❖

A l'occasion du Téléthon de décembre dernier, notre commune a voulu relever de nouveau le défi du Téléthon le samedi 07 décembre 2013. Grâce à la motivation de nombreux bénévoles, cette fête de l'espoir parce qu'il ne faut laisser personne au bord de la route a été un succès. De nombreux enfants ont été au rendez-vous de cette animation dans le gymnase communal de Méré.

Grâce aux dons, aux bons de participation, aux ventes de gâteaux et boissons, Mme Laporte, directrice de l'école élémentaire et organisatrice de cette animation, a récolté une somme, qui donne à l'AFM-Téléthon les moyens de poursuivre le combat contre la maladie. Le thème de l'édition 2013 étant la danse, c'est donc deux groupes de danse, qui sont venus agrémenter par leurs prestations l'après-midi. Un groupe a agrémenté l'après-midi de musiques et de jeux autour de la musique. Les enfants ont fait une grande farandole avec des ballons pour clôturer cette fête.

Merci à tous les bénévoles pour leur participation, qui ont accompagné les enfants dans leurs activités, merci à tous les parents qui ont amené des gâteaux et boissons, merci à la Commune de Méré qui a mis financièrement et techniquement (avec les employés municipaux) ses moyens pour que cette fête soit réussie.





❖ Médaille de la Famille ❖

Lors de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal, la commune a souhaité honorer une famille de Méré en lui remettant la Médaille de la Famille, récompensant les parents de famille nombreuse. C'est une décoration créée par décret du 26 mai 1920 sous le nom de "médaille d'honneur de la famille française", pour honorer les mères françaises ayant élevé dignement plusieurs enfants. Elle est désormais attribuable à l'un et l'autre sexe, et quelle que soit la nationalité du récipiendaire du moment que ses enfants sont français.

Mme Fatima Hammoumraoui et M. Yves emeraud ont reçu cette médaille de la part de Mme Bruvier (représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales) :

"Installés à Méré depuis 1994 dans un corps de ferme rue des Sablons, où vous avez réalisé de gros travaux pour que ce logement soit agréable, vous aviez déjà Karim, votre neveu que vous avez recueilli à l'âge de 2 ans. En juin 1996, vous avez à nouveau accueilli Sahra, la sœur de Karim. Vous les avez élevés et aimés comme les vôtres.

En 1996, est aussi née votre première fille, Mathilde, suivi en 1998 de Clément, puis de Louis en 2000. La famille semblait être au complet mais en 2006, Paul est venu rejoindre cette nombreuse famille, accueilli dans la joie par ses frères et sœurs.

Fatima, vous travaillez depuis 26 ans comme professeur des écoles spécialisées au collège de Montfort l'Amaury. Yves et Fatima, vous assumez de votre mieux, malgré les vicissitudes de la vie, cette nombreuse famille.

Fatima, vous faites preuve de grande qualité de cœur et la société en a besoin.

La commune de Méré et l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) sont heureux de vous remettre cette médaille de la famille française, votre diplôme et ces fleurs pour vous honorer."





❖ État Civil ❖

Avis de naissance

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Arthur, Thierry, Freddy DUPRE | né le 06 novembre 2013 |
| Mathis, Paul, Gabriel FARRE | né le 30 novembre 2013 |
| Raphael HAGUET | né le 10 décembre 2013 |

La Commune de Méré compte 11 naissances sur l'année 2013

Avis de mariage

La Commune de Méré compte 8 mariages sur l'année 2013

Avis de décès

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Raymond, Maurice VICTOR | le 05 janvier 2014 |
| Gaston, Léon, Marie CHESNAIS | le 10 janvier 2014 |
| Alain, Henri JAVELLE | le 19 janvier 2014 |

❖ Inscription des enfants pour la rentrée scolaire 2014/2015 ❖

Les enfants nés en 2011 feront leur rentrée scolaire en septembre 2014. Pour cela, ils peuvent être inscrits dès à présent en Mairie aux heures d'ouverture, ainsi que pour la cantine, la garderie et l'étude surveillée (étude uniquement pour les élèves du Primaire). Munissez-vous du livret de famille, du carnet de santé avec les vaccinations à jour, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.

❖ Au fil du temps ❖

